AU SÉNAT

LA RÉVISION DES PRIX DES FONDS DE COMMERCE

En troisième lecture, la Haute-Assemblée a encore modifié le texte de la Chambre

Le Sénat s'est réuni ce matin pour examiner en troisième lecture le projet de revision des fonds de commerce modifié par la Chambre.

M. MAULION indique que la Chambre, en desaccord sur ce point avec le Sénat, a admis le principe de la réduction dans le cas où le vendeur a retiré de son fonds un prix supérieur de 25 % à celui qu'il avait lui-même payé. Le Sénat s'était contenté d'autoriser vendeur et acheteur, d'accord sur le principe de cette réduction, mais non sur son montant, à faire arbitrer le litige par le tribunal. Le rapporteur s'oppose à toute réduction qui porterait sur le principal de la créance. Il n'accepte que la remise des intérêts, à condition que le chiffre d'affaires de l'acquéreur ait diminué de 50 % depuis le jour de la vente

Les premiers articles sont adoptes dans le texte de la Chambre, et l'on arrive à l'art. 8, qui a trait à la réduction.

MM. BOSC et STRAUSS reprennent par voie d'amendement, le texte de la Chambre, mais au nom de la commission du commerce, M. CAILLIER demande au Senat de repousser l'amendement, car il faut sauvegarder le principe que le contrat est la loi des parties.

Malgré une intervention du ministre du commerce, l'**amendement Bosc est rejeté par 177 voix contre 114, sur 291 votants.** Le texte de la Chambre est donc à nouveau écarté.

L'article 8 est adopté conformément à la thèse de la commission. Il stipule que le commerçant qui a acheté son fonds entre le 1er juillet 1927 et le 1er janvier 1933, pourra obtenir la remise complète des intérêts restant dus s'il demontre qu'il y a une diminution de plus de 50 % du chiffre d'affaires de son fonds entre le jour de son acquisition et la promulgation de la presente loi.

M. LESACHE propose un article 8 bis qui admet la réduction des prix de vente des fonds achetés depuis le 1er juillet 1927 si l'acquéreur a'est trouvé lésé de plus de la moitie du montant fixé par le contrat. Mais la réduction ne pourra dépasser la somme dont l'acquereur reste débiteur au jour de la demande en réduction.

Le vote

Après un long débat, l'article additionnel de M. Lesaché est voté par 198 voix contre 78.

Les derniers articles du projet sont alors adoptés, ainsi que l'ensemble et le tout est renvoyé à la Chambre.

Le Sénat adopte ensuite le projet de ratification de l'accord commercial franco-sovietique, puis la seance est suspendue et renvoyee à 16 h.

LE COLLECTIF DE JUIN

A 16 h. 45, le Sénat reprend ses travaux que préside M. CUMINAL. On Aborde aussitôt l'examen du cahier des credits de report pour l'annee 1935 connu ordinairement sous le nom de collectif de juin.

M. Abel GARDEY, rapporteur general demande au Senat de voter sans modification les credits vo s par l'autre assemblée dont le total s'eleve environ a 279 millions pour le budget general et a 278 millions pour les budgets annexes.

Le projet est adopté.

LA RÉVISION DES BAUX RURAUX

On en revient ensuite à l'examen de la révision des baux ruraux.

Le rapporteur, M. BOIVIN-CHAMPEAUX, rappelle que la Chambre avait decide que tous les baux à terme conclus avant le 1er janvier 1935, pourraient être revises alors que le Senat limitait la revision aux baux conclus entre juillet 1924 et décembre 1934 :

« Nous acceptons le solution de la Chambre », déclare le rapporteur, de même, la commission accepte la revision de tous les baux en nature. La commission propose, en outre, de maintenir la disposition qui n'admet la revision pour les baux déja révises que si la revision précédente est anterieure au 1er janvier 1935. Elle demande, enfin, le retablissement du droit de resiliation reciproque.

M. NEUVILLE fait adopter un amendement conforme au texte de la Chambre, portant à six mois le delai de demande en réduction, ainsi, l'article premier admet la révision de toutes les categories de baux d'au moins trois ans, conclus avant le 1er janvier 1935, pourvu que la demande en revision soit adressee dans les six mois qui suivront la promulgation de la loi.

M. Neuville fait également adopter un amendement qui date, à la demande du fermier, l'application du nouveau prix de fermage.

Finalement les autres articles de texte sont adoptés.

LA MAJORATION DES LOYERS

Le Sénat en arrive au projet modifié par la Chambre qui supprime la majoration annuelle des loyers. Sur le rapport de M. BOIVIN-CHAMPEAUX, la proposition est adoptee dans la forme votee par l'autre assemblee.

Puis le Sénat prononce la question préalable sur un certain nombre de propositions de lois sans objet.

LES PENSIONS DE VIEILLESSE ET D'INVALIDITÉ DES A. S.

On discute ensuite un projet de loi instituant des dispositions transitoires pour l'ouverture des droits à pension de vieillesse et d'invalidité prévu par la loi sur les assurances sociales. Le projet est adopté.

Le Senat adopte encore un projet de loi ouvrant un crédit destiné à venir en aide à l'exploitation des mines de plomb et de zinc en France et aux colonies est adopté au scrutin public à l'unanimité.

Le président suspend la séance, à 19 h 30. Les débats seront repris, à 21 h. 30.

UNE ÉLECTION MUNICIPALE ANNULÉE A PARIS

Le Conseil de Préfecture de la Seine, dans sa dernière séance, a annulé les opérations électorales municipales de la deuxième circonscription du quartier de Charonne, où M. Bossus, candidat du parti communiste, avait été proclamé élu contre son concurrent, M. Marcel Laurent, distancé de 29 voix.

M. LÉON VINCENT ÉLU PRÉSIDENT DU GROUPE RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

Le Groupe républicain-socialiste a procédé au renouvellement de son bureau. Il a désigné comme président M. Léon VINCENT, député de Calais.

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
GUIDE INDICATEUR LOUIS MASSON
Consultez le
LE PLUS COMPLET LE PLUS PRATIQUE Couverture rouge
EN VENTE PARTOUT Lyon-Belges, Bureaux de Lille

LA SÉANCE DE LA CHAMBRE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

M. THIOLAS reprend le texte initial de la Chambre, il estime que les modifications apportées au projet par le Sénat n'ont pas renforcé les garanties données aux consommateurs. Mais le contre-projet de M. Thiolas est repoussé par 352 voix contre 226. Les quatre premiers articles du projet sont adoptes. M. Guerin combat l'article 5 qui, selon lui, par l'exigence de la pasteurisation et de garanties d'origine rendrait impossible la vente du lait ramassé. M. Lecullier demande le vote de l'article qui apporte des garanties d'hygiene aux consommateurs. M. Cathala intervient dans le même sens. L'article 5 est cependant repoussé à mains levées. Les articles 6 à 12 sont adoptés.

Un amendement de M. Nicolle est adopté

M. NICOLLE soutient un amendement en faveur de l'importation de certains fromages étrangers dont la teneur en matieres grasses est faible.

M. BONNET, ministre du Commerce, évoque les prochaines négociations avec la Hollande. La Chambre doit voter l'amendement de M. Nicolle qui facilitera l'accord avec la Hollande. Il ne faut pas oublier que nous importons en Hollande plus de 100 millions de produits agricoles.

L'amendement de M. Nicolle, combattu par la commission, est adpoté à mains levées.

Les articles de 12 à 30 sont adoptés.

Vote de l'ensemble

Les derniers articles sont votés. L'ensemble est voté à mains levées.

PROJETS DIVERS

La Chambre adopte sans débat, sur demande de discussion immediate du gouvernement :

Le projet tendant à autoriser des depenses exceptionnelles de la Marine; le projet relatif aux secretaires-greffiers des conseils de Prefecture ; le projet relatif à la situation des voyageurs de commerce ; le projet relatif à l'exercice de la médecine ; le projet relatif à une promotion spéciale dans la Légion d'honneur à l'occasion du 3e centenaire de l'Académie française.

LES BILLETS DE FONDS

On reprend ensuite la discussion de la proposition de loi, retour du Sénat, sur les billets de fonds.

M. HERARD, president de la commission du commerce, rappelle quelles modifications ont été apportees ce matin par le Sénat au texte de la Chambre.

Après une brève discussion, **l'ensemble de la proposition de loi est votée à mains levées.**

CRÉDITS MILITAIRES

Le gouvernement demande la discussion immediate du projet tendant à l'ouverture, sur l'exercice 1935, de crédits destinés à permettre l'entretien de supplements d'effectifs pour les departements de la Guerre (228 millions), de la Marine (21 millions), de l'Air (44 millions) et des Colonies (4 millions).

Le projet est adopté à mains levees, après les protestations de MM. CLAMAMUS, RAMETTE et Pétrus FAURES.

Le gouvernement demande la discussion immediate du projet de loi tendant à autoriser des dépenses pour des besoins exceptionnels du departement de la Guerre. Il s'agit de credits s'elevant à 1.106 millions pour les installations et materiel d'armement.

M. ARCHIMBAUD, rapporteur de la commission des finances, indique que la commission des finances proposera d'introduire une disposition spécifiant que la fabrication des armes de guerre appartiendra exclusivement à l'Etat. Elle demandera le vote d'un autre amendement etendant les dispositions de la legislation sur les benefices de guerre aux marches passés en vertu de cette loi. (Applaudissements).

M. Archimbaud explique que es depenses exceptionnelles sont nécessitees par les armements de l'Allemagne. L'Allemagne est à l'heure actuelle une vaste usine de guerre, heureusement la menace allemande est compensee par l'attitude du gouvernement russe. Il demande à la Chambre d'adopter le projet de loi avec les deux amendements introduits par la commission.

M. MAZE (Finistère) évoque devant la Chambre la question des retraites pour protester contre le fait que les décrets-lois sur les retraites n'ont pas été encore modifiés. Il demande le renvoi du projet en discussion à la commission. (Applaudissements à gauche).

M. Laval déclare qu'aucun sacrifice ne sera demandé aux retraités

M. Pierre LAVAL. — Il n'y a pas de lien entre le projet en discussion et la question des retraites. Le ministre des Finances m'a dit qu'il n'était pas dans ses intentions de faire subir un nouveau sacrifice aux retraités. J'ajoute que nous accorderons une somme supplementaire de 70 millions aux crédits totaux accordes aux retraites, et je répète l'engagement du gouvernement qu'aucun sacrifice nouveau ne leur sera demandé. Que la Chambre prenne acte de mes déclarations. (Appl.).

La demande de renvoi à la commission de M. Maze est repoussee à mains levées.

Les approvisionnements du Reich en minerais français

M. RIVIERE, socialiste (Creuse), explique l'opposition des socialistes au projet de loi. Il estime que nos armements favorisent ceux de l'Allemagne. D'autre part, l'orateur socialiste s'étonne que le Reich puisse librement s'approvisionner en France notamment pour les minerais de fer et d'aluminium dont il a besoin pour ses armements. (Appl. extrême gauche).

M. GOURDEAU. — Les crédits nouveaux qui nous sont demandes posent un certain nombre de questions par les crédits votés, une classe de l'industrie française va se trouver privilegiee, alors qu'il y a ailleurs tant de chômeurs. Les seuls crédits pour la défense nationale equivaudront au tiers du budget. Il faut donc les employer judicieusement

La suite du débat est renvoyée à 22 h.

DES GAGNANTS DU SWEEPSTAKE A BOUSIES...

Douze habitants de *Bousies*, qui avaient acheté en commun un carnet du Sweepstake, pour le «Prix du Jubilé», chez M. Denis Deshuillere, cafetier, viennent d'être favorises par le sort.

Ils ont, en effet, le n° 40 « Naaman », 051.527-A, sorti au tirage officiel. Ils vont avoir à se partager la somme de 34.784 fr., au prorata de leur mise.

Ils pourront, en outre, gagner le gros lot, car leur cheval est designé pour prendre part à la grande épreuve qui va mettre aux prises dix-huit concurrents.

Espérons que la chance sourira jusqu'au bout aux douze veinards de *Bousies*.

...ET A CALAIS

Un billet gagnant du Sweepstake de Paris a été placé à CALAIS, par la « Grande Civette », à un commerçant de la localite. Le billet était designé au cheval « San Marco ».

De toute façon, il est gagnant déjà d'un prix minimum de 20.000 francs.

LA COMMISSION DU S. U. CONTRE LA R. P.

Elle a nommé rapporteur M. Mistler, hostile au projet, par 17 voix contre 8 à M. Bracke

Comme suite au vote de la proposition de résolution de M. BRACKE, l'invitant à rapporter un projet de représentation proportionnelle, la commission du suffrage universel, s'est réunie, hier matin, pour désigner un rapporteur. M. BRACKE a défendu sa proposition, qui a été également soutenue par M. Georges Bonnefous.

M. Darlac, nouveau représentant de la Gauche radicale à la commission, qui avait été pressenti pour le rapport, a décliné cette offre en arguant qu'il n'était pas certain de se trouver en accord avec la majorité de son groupe pour présenter des conclusions favorables.

M. Bracke a posé alors sa candidature et M. Yvon Delbos, au nom du groupe radical, y a opposé aussitôt celle de M. Mistler. L'ancien ministre a rappelé qu'il demeurait partisan du scrutin uninominal d'arrondissement à deux tours et hostile à la représentation proportionnelle.

M. René Coty a proposé à la commission de donner à son rapporteur éventuel le mandat de ne pas déposer de conclusions purement négatives, mais de provoquer un débat public à la rentrée.

A la suite de cet échange d'explication, M. Mistler a été élu par 17 voix contre 8 à M. BRACKE, la commission se prononçant ainsi nettement contre la représentation proportionnelle à laquelle la Chambre s'était montrée, la veille, favorable. Il a été convenu, en outre, que les conclusions du rapporteur ne seraient discutées qu'à la rentrée d'automne et qu'un double débat aurait lieu, l'un sur la discussion immédiate d'un texte rejetant la représentation proportionnelle ; l'autre, plus général, sur les réformes à apporter au mode de scrutin.

A la demande de M. Baréty, il a été décidé en outre qu'un rapporteur spécial serait désigné pour étudier la question du vote des femmes.

L'HORRIBLE TRAGÉDIE DE HAUT-LIEU

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

A la suite de notre enquête, ce dernier qui exploite une ferme à proximité de la maison des époux Henninot, nous a déclaré qu'il y a un an Henninot, à la suite de reproches de la part de sa femme, avait tenté de se suicider en se portant un coup de poignard au sein gauche. Le coup avait été porté en sèton sans atteindre aucun lésion. Il avait été chez Henninot, qui était allongé sur le sol. Il fit appeler un docteur d'Avesnes qui lui prodigua les soins nécessaires et l'affaire ne fut pas ébruitée.

« A partir de ce moment, dit-il, on jasa sur mon compte, mais il n'y a rien de vrai.

» Henninot venait de temps à autre chez moi et ne m'a jamais témoigné aucun sentiment de mauvaise humeur.

» Il est exact, qu'en passant devant la maison de Mme Henninot cette dernière, qui se trouvait dans son jardin, m'ait offert des fraises. Il n'y a là rien de répréhensible.

» Henninot devait être malade et ne plus être en possesion de toutes ses facultés mentales pour commettre le crime qui lui est reproché.

» Je suis à la disposition de la Justice pour donner tous les renseignements possibles sur cette malheureuse affaire dont je déplore comme tout autre les terribles conséquences. »

D'autres renseignements nous sont également donnés par un voisin qui déclare que Henninot s'était rendu à Le Cateau à la Pentecôte. Le jour du drame, il avait encore vu Henninot se promener dans le jardin en tenant sa femme par la taille et n'avait pu s'empêcher de les taquiner gentiment sur leur attitude.

» Ces derniers temps, nous dit-il, il avait manifesté le desir de contracter un rengagement comme quartier-maître sous prétexte qu'il se trouvait sans travail. »

LE RAPATRIEMENT DES ÉTRANGERS

Un troisième train est prévu le 5 juillet

Un troisième train est en voie de formation pour le rapatriement gratuit des etrangers originaires de l'Europe Centrale, c'est-à-dire Polonais, Yougoslaves, Tchecoslovaques, Autrichiens, Roumains et Hongrois actuellement en chômage ou dont la carte d'identité de travailleur n'a pas été renouvelee.

Le départ de ce troisième train est prevu pour le vendredi 5 juillet.

Les étrangers des nationalités susvisées, désirant bénéficier du transport gratuit sont invités à se presenter :

1° Ceux habitant les communes de l'arrondissement de Lille (y compris les cantons de Roubaix et de Tourcoing), ce samedi 29 juin et au plus tard le mardi 2 juillet (le lundi 1er juillet est jour ferié : Fêtes communales de Lille), à l'Office de Placement de la Main-d'Œuvre, 171, boulevard de la Liberté, à Lille.

2° Ceux habitant les communes de l'arrondissement de Dunkerque (ancien arrondissement d'Hazebrouck y compris) ce samedi 29 juin, le lundi 1er juillet et au plus tard le mardi 2 juillet, à la Sous-Préfecture de Dunkerque ou le samedi 29 juin et au plus tard le mardi 2 juillet (le lundi 1er juillet est jour férié : Fêtes communales de Lille), à l'Office de Placement de la Main-d'Œuvre, 171, boulevard de la Liberté, à Lille.

3° Ceux residant dans l'arrondissement de Douai, se présenteront le samedi 29 juin et le lundi 1er juillet, à la Mairie de Douai (salle Basse).

4° Ceux de l'arrondissement de Valenciennes, ce samedi 29 juin et le lundi 1er juillet, au Bureau de Placement de la Main-d'Œuvre, Mairie de Valenciennes (Salle des Adjudications).

5° Ceux de l'arrondissement de Cambrai, ce samedi 29 juin, le lundi 1er juillet et le mardi 2 juillet au plus tard, à la Sous-Préfecture de Cambrai.

6° Ceux de l'arrondissement d'Avesnes, ce samedi 29 juin et le lundi 1er juillet, à l'Office Municipal de Placement, 6, rue de l'Hospice, à Maubeuge.

Il est rappelé que les chômeurs étrangers de nationalité espagnole, portugaise, italienne, suisse, allemande, grecque peuvent également obtenir leur rapatriement gratuit.

Pour l'obtenir, ils devront s'adresser de suite :

1° à leurs Consuls respectifs en résidence à Lille (le Consul d'Allemagne réside au Havre).

Ils leur demanderont : a) de mettre leur ancien passeport en règle ou de leur en délivrer un nouveau :

b) de leur délivrer un certificat attestant que leur transport de la frontière française à leur pays d'origine est assuré par leur gouvernement.

2° Muni de ces deux documents et de leurs pièces d'identité (carte ou récepissé en tenant lieu) et extrait d'immatriculation, ils pourront se présenter à la Préfecture-Annexe, 171, boulevard de la Liberté (service des étrangers), où une réquisition de transport valable jusqu'à la frontière française leur sera délivrée immédiatement.

Ils pourront également transmettre ces documents par la poste et une réquisition de transport leur sera adressée par retour du courrier.

La Foire-Exposition de Valenciennes ouvrira ses portes aujourd'hui

On achève, à VALENCIENNES, *l'installation de la Foire-Exposition qui sera officiellement inaugurée aujourd'hui après-midi. Voici un aspect des stands de plein air à cette grande manifestation qui verra affluer la grande foule et provoquera, comme les précédentes années, un heureux mouvement commercial.*

29 JUIN — 8 JUILLET
FOIRE COMMERCIALE INDUSTRIELLE et AGRICOLE
DE VALENCIENNES
INAUGURATION SAMEDI à 16 heures
303

De retour d'Angleterre, M. Ed. Herriot s'entretint à Boulogne avec un de nos collaborateurs

Retour de Londres, M. Edouard Herriot, ministre Français d'Etat est arrivé à Boulogne à bord du paquebot « Isle of Thanet », ayant à bord plus de 800 passagers.

Son passage avait été vite connu des personnalités appartenant aux groupements de gauche, aussi fut-ce entre une haie d'amis que débarqua M. Herriot. Souriante, aimable, Mme Herriot était à ses côtés. Le Président avait fait le voyage accompagné par M. Liger, commissaire spécial de Boulogne.

Sur le quai de la gare maritime, on remarquait la présence de MM. Rochard, Préfet du Pas-de-Calais, toujours aussi aimable avec la presse ; Morin, sous-préfet; Eugène Canu, maire; docteur François Dehove, président du Parti Radical et la majeure partie des conseillers municipaux radicaux qui aujourd'hui, forment l'administration communale de la Ville de Boulogne.

Le service d'ordre, impeccable, était assuré par M. Battesti, sous-chef de service à la police spéciale et Fauconnet, commissaire central.

Sans souci de l'étiquette, M. Herriot serra les dizaines de mains qui se tendaient vers lui et marcha vers le wagon-salon qui lui avait été retenu.

De bonne grâce, le Président du Parti Radical voulut bien accorder une interview à notre collaborateur de Boulogne. En substance :

Q. — M. le Président : excellent voyage ?

R. —Certes, et très cordiale réception en Angleterre.

Q. — M. le Président : j'espère que vous allez faire une petite déclaration aux membres de la presse, sur des sujets émergeant à la situation internationale? Que pensez-vous de cette dernière ?

R. — Evidemment, elle est sérieuse, mais c'est plutôt du ressort des affaires étrangères.

Q. — La question navale anglo-allemande ?

R. — Oh ! je craindrais de vous faire à ce sujet des déclarations qui pourraient prêter à développement ou devenir une gêne. Le Gouvernement s'en est longuement préoccupée, vous le savez.

Q. — Oui, c'est certain, mais alors cela va nous conduire à une nouvelle course aux armements ?

On comprend que M. Herriot n'eut pu nous faire qu'un vague geste en réponse à cette question précise.

Q. — M. le Président ? Que pensez-vous du conflit Italo-abyssin ?

R. — C'est une chose qui, à mon avis ne nous regarde pas personnellement.

Mais indirectement, c'est le sort général qui est lié, car on ne sait jamais ! Mais je ne puis tout dire toute ma pensee. Tout cela est fort complexe et la moindre indiscrétion pourrait avoir des consequences.

Nous laissâmes quelques instants le président aux mains de ses amis. Le Président Dehove, en profita pour remettre une jolie gerbe de fleurs à Mme Herriot et pour s'entendre définitivement avec le Président pour la prochaine manifestation démocratique du 11 août à Montreuil.

M. Canu, avec habileté, amena la conversation sur un terrain plus local. En l'absence des sénateur et député de Boulogne : MM. Farjon et Bacquet, il parla de la grande ville qu'il administre. Et ce fut de la question de la pêche qu'il entretint M. Herriot.

R. — Cette question d'aide à l'armement a déjà fait l'objet de la sollicitude de mes collègues. Nous venons d'augmenter les droits sur les sardines portugaises et le produit de cette taxe doit être affecté à l'aide aux armateurs gênés. Il doit permettre une reorganisation et une réadaptation de l'armement aux besoins actuels.

Cette question des contingentements fit d'ailleurs l'objet d'une autre remarque de M. Canu, en ce qui concerne la main-d'œuvre étrangère.

EN HAUT : *M. HERRIOT, entouré de personnalités radicales boulonnaises à sa descente du paquebot en Gare Maritime de* BOULOGNE. — EN BAS : *M. HERRIOT signant le Livre d'Or de la Section boulonnaise du Parti radical.*

« Affectant plus spécialement la région minière, surenchérit le préfet.

C'est alors que M. Herriot déclara qu'à son avis, la France ne pourra plus suffire dans l'avenir qu'à sa propre population, c'est-à-dire celle de l'immédiate après-guerre. Il faudra se resigner. Mais pour la situation économique actuelle, il ne comprend pas que certains industriels fassent encore appel pour leurs matières premières à l'importation de l'étranger alors que les produits de notre empire colonial pourraient largement y suffire...

M. Charles Marchand, un des plus anciens militants radicaux de la région, fit signer au président, avant qu'il ne gagne son wagon-salon, le livre d'or du parti, section de Boulogne, et le président se rappela fort bien quelques épisodes du Congrès national qui se tint au Casino il y a quelques années.

Il nous restait une question à poser à M. Herriot : qu'allaient être les fameux decrets-lois de la mi-juillet prochaine ?

— M. le président, les fonctionnaires connaissent un peu d'effervescence. Seront-ils touchés par les mesures prochaines, de même que les pensionnes de guerre ?

A cette question précise, le front de M. Herriot se rembrunit.

— Je ne peux rien dire. Tout se passera bien, tout doucement. Attendez, attendez.

Et tout souriant, M. Herriot prit congé. Comme il nous disait au cours de l'interview : « Toutes causes épineuses actuellement en cours sont simplement suspendues autour d'une question de sang-froid et de patience. »

P. M.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Samedi 29 juin 1935. — Soleil : lever, 3 h. 51 ; coucher, 19 h. 56 ; Lune : lever, 2 h. 12 ; coucher, 19 h. 12.

Aujourd'hui : Saints Pierre et Paul — Demain : Saint-Martial.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 29 juin 1935, à 18 h. : Baromètre : 772 mm, à hauteur de la veille, à 18 h. : à mm. 9 ; Thermomètre : Fronde : 22,7 ; Minima : 14,6 ; Maxima : 23,2 ; Etat hygrométriques : 66 ; Hauteur d'eau tombés depuis la veille, à 18 h. : Néant ; Direction du vent : Ouest ; Force : modérée ; Direction des nuages : Ouest ; Etat du ciel : Peu nuageux ; Prévisions pour aujourd'hui : Chaud ; Beau.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Après brouillards locaux le matin, très beau et chaud avec ciel clair ou peu nuageux ; Vent faible, secteur Sud dominant. — Maximum de température en hausse sur la veille.

DEUIL. — De Billy-Montigny, on nous apprend la mort de M. Joseph-Louis Bertrand, administrateur-directeur et fondateur de la société des cinémas Bertrand, décédé à l'âge de 66 ans.

Le défunt était le père de M. Roland Bertrand, directeur de « l'Appolo » de Lens.

Les funérailles civiles auront lieu à Billy-Montigny, dimanche à 11 h.

DE PASSAGE. — A 14 h. 10 sont arrivés en Gare Maritime de Calais, par le paquebot Canterbury, le prince Pierre de Monaco, lord Crewe et lord Derby, ancien ambassadeur, ainsi que la princesse Asposie de Grèce, lous partis pour Paris, à 14 h. 30 après avoir été saluée par M. Allinani, commissaire spécial.

LE CONGRÈS DES MUTILÉS, A. C. ET A. P. G. DU NORD A DOUAI

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

En arrivant, M. BALAVOINE évoqua d'abord le pieux hommage que les délégues avaient tenu à aller rendre, au cimetière, à la mémoire des héros de la guerre et en particulier à celle des dévoués animateurs des sociétés de mutilés et d'anciens combattants : Maurice Scrève et Georges Boiand. Puis il apporta le témoignage de gratitude des congressistes à la municipalité, pour l'accueil si sympathique qu'elle leur a réservé.

Et M. Balavoine présenta au conseil municipal la Fédération des Mutilés du Nord, des Veuves de Guerre et des Ascendants ; des Anciens Combattants du Nord, des Anciens Prisonniers de Guerre et celle toute récente mais très vivante des Orphelins de Guerre.

Réunies, ces fédérations représentent l'imposant effectif de 160.000 membres. M. Balavoine se plut à souligner cette force qu'anime le plus grand esprit de camaraderie et qui se trouve rassemblee sous le signe interfédéral.

Le président de la Fédération des Mutilés sait quels sont les liens étroits et émouvants qui unissent la Ville de Douai aux Anciens Combattants et il le dit.

Puis, il souligna les sentiments qui animent les membres des Fédérations ; ils sont ceux d'hommes qui, devant les difficultés de l'heure présente, desirent maintenir entre tous les Français l'union étroite dont le pays a besoin.

Et il ajouta : « De notre congrès sortiront des résolutions inspirées par cet état d'esprit. »

Dans sa réponse, M. PROUST indiqua qu'au sein de la municipalité douaisienne l'union était aussi le but principal. Il souhaita une très cordiale bienvenue en les assurant que la municipalité considérait comme un devoir de les aider de ses vœux.

Le maire de Douai, en terminant, exprima le souhait que les Pouvoirs publics tirent des travaux du congrès un utile enseignement.

Après quoi eut lieu la présentation de l'étendard fédéral. Ce fut M. PENEZ, secrétaire général du comité local d'organisation, qui procéda à la formalité, avant que les délégués ne choquassent avec les édiles la coupe de champagne qui leur était offerte.

La séance d'ouverture du Congrès

Après le déjeuner, les congressistes se retrouvèrent, à 14 heures, dans la salle Gothique de l'Hôtel de Ville, pour la séance d'ouverture du congrès placé sous la présidence d'honneur de M. Maupoil, ministre des Pensions.

L'assemblée était présidée par M. BALAVOINE, président du Comité Interfédéral en fonctions, ayant à ses côtés: MM. Maurice OLIVIER, président de la Fédération du Nord des A. C. ; Alfred LEGRAND, président du Comité local, et Paul CASSEL, commissaire général du congrès.

Après les souhaits de bienvenue de M. Balavoine, M. Olivier prononça l'allocution d'usage. Puis, M. Legrand exprima à ses camarades tout le plaisir qu'il éprouvait à les recevoir dans sa bonne ville de Douai, mutilée elle aussi.

Ensuite on entendit la lecture du rapport moral présente par M. Cassel.

A l'issue de la réunion les congressistes se rendirent dans diverses salles où le travail les attendait.

Voici quelle est la répartition des membres dans les Commissions :

REVENDICATIONS MATÉRIELLES

Mutilés et Victimes de la Guerre. — Président : Desorbaix ; Rapporteur : Quarez ; Secrétaire : L. Mabille de Poncheville.

Anciens Combattants. — Président : Leblond ; Rapporteur : Fontaine ; Secrétaire : Rachez.

ACTION SOCIALE ET QUESTIONS ECONOMIQUES

Mutilés et Victimes de la Guerre. — Président : Facon ; Rapporteur : Cannie ; Secrétaire : Vandendriessche.

Anciens Combattants. — Président : Aimé Goudaeert ; Rapporteur : Florimond Dufour ; Secrétaire : Roupain.

PAIX

Mutilés et Victimes de la Guerre. — Président : Balavoine ; Rapporteur : Delloque ; Secrétaire : Mauhaussat.

Anciens Combattants. — Président : M. Olivier ; Rapporteur : Lebacqz ; Secrétaire : Chesquières.

COMMISSION DES ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE

Président : Gonthiez ; Rapporteur : Mercier ; Secrétaire : Freyria.

Les vœux et résolutions

Dans les salles de travail on procéda à l'élaboration des vœux et résolutions sur les sujets que voici : Droits acquis par les victimes de la guerre ; le redressement moral et financier du pays ; facilités de transport aux mutilés ; les blessures de guerre ; le retrait de la carte du combattant ; la reconnaissance de la qualité de combattant ; les pensions de guerre ; l'abandon de la retraite du combattant par les A.C. titulaires d'une pension de guerre de moins de 50 %, au profit des œuvres de défense nationale ou de mutilés à plus de 50 % ; Le Nord Mutilé et Combattant ; l'Œuvre des tombes.

Enfin à l'issue des différentes séances de Commissions, les congressistes, vers 17 heures, montaient en autocars pour se rendre à Cœrbehem où fort aimablement accueillis par la direction des Etablissements Béghin, ils en visitèrent la très intéressante papeterie.

L'exposition des Amis des Aveugles civils et des Aveugles de guerre

Une exposition est organisée par le Congrès interfédéral pendant toute la durée du Congrès, dans une salle mise à sa disposition, 22, Grand Place. Son utilité n'est pas à démontrer et les organisateurs ont la ferme conviction que la population douaisienne lui fera une visite.

L'Œuvre des « Amis des Aveugles Civils et des Aveugles de Guerre du Nord de la France », en particulier, présente des travaux extrêmement intéressants. De même que l'Ecole de Rééducation de Roubaix.

Faire une visite à l'Exuosition du Congrès interfédéral, c'est rendre un hommage aux Victimes de la Guerre qui souffrent encore dans leur chair ou dans leur cœur.

LE PROGRAMME DE SAMEDI

A 8 h. : Visite du Musée de Douai.

A 10 h. : Travail dans les Commissions.

A 14 h. : Visite de l'Exposition et signature du livre d'or par les congressistes, Grand Place, 22.

A 14 h. 30 : Reprise du travail dans les Commissions.

A 19 h. 30 : Dîner en commun et soirée intime dans les salons du Restaurant des Palmiers, 40, rue Saint-Jacques, avec le concours de : Mme Cousin, de la Société Chorale « La Lyre » ; Jean Varlet, baryton de la Société Chorale « La Lyre » et du Nouveau Théâtre ; Lindeboom, diseur de soirée.

A 21 h. 30 : Place Carnot, concert par l'Espoir Musical de la Compagnie Asturienne d'Auby. Président : M. Ladent ; directeur : M. Souque.

Des rassemblements de « Croix de Feu » étaient prévus hier soir à Arras et à Avion

Les partis d'extrême-gauche ont alerté leurs adhérents pour s'y opposer

Dans l'après-midi d'hier les postes centraux des partis d'avant-garde, socialiste et communiste, et les syndicats d'Avion apprenaient qu'un grand rassemblement de « Croix de feu » devait se faire à Lens et à Arras. Le maire, conseiller général, et les dirigeants des partis socialiste et communiste lancèrent la nouvelle à travers la ville et les communes environnantes à l'aide de voitures et haut-parleurs et invitèrent leurs sympathisants à s'opposer au passage des « Croix de feu ». Au coup de sirène, la population devait être alertée.

Un coup de sirène retentit hier soir vers 19 h. 30. Aussitôt la population se porta au carrefour de la Coulotte, sur la route nationale d'Arras à Lens. On prévoyait que les autos allaient arriver par là. Il y eut un rassemblement de 2.000 personnes. On brancha sur les bouches d'incendie et les bornes-fontaines des tuyaux pour s'opposer au passage des « Croix de feu »

A l'heure où nous mettons sous presse la population est sur pied et on pense que le même fait se produit dans les communes environnantes.

A Arras et dans les environs, les hommes de confiance des partis socialiste et communiste étaient également alertés et ils ont opéré une étroite surveillance aux abords du bassin minier.

MM. Pantigny, pour le Parti socialiste, Coignart, pour le Parti communiste, Chaussoy, pour les Jeunesses socialistes et Alzanski, pour les Jeunesses communistes ont lancé à leurs adhérents un appel les invitant à faire vigilance.

Une manifestation à Lens

La nouvelle que les « Croix de Feu » allaient operer un rassemblement à Arras fut connue à Lens, hier, vers midi, et on crut que leur but était de se rendre dans la cité minière.

Immédiatement, les dirigeants des groupements socialiste et communiste alertèrent les populations des cités et les inviterent à se rendre en masse sur la place Jean-Jaurès, au signal convenu. De nombreuses personnes n'attendirent pas ce signal pour se rassembler et plusieurs centaines se rendirent devant l'Hôtel de Ville, attendant les evenements, car on avait vu les membres de la section de Lens des « Croix de Feu » partir en auto.

A 21 h. 20, on apprit que les autos étaient parties d'Arras vers Beaumetz-les-Loges. Bientôt, arrivèrent en autocars, les membres des groupements antifascistes d'Arras, suivis de ceux d'Avion. Une importante manifestation se forma place Jean-Jaurès et défila en ville par la rue Porte d'Arras, la rue de la Paix, place de la Gare, rue de la Gare, en entonnant des chants révolutionnaires. Rue de Paris, les manifestants se rendirent devant le siège de la section des « Croix de Feu », puis regagnèrent la place Jean-Jaurès. La, MM. René Louis, conseiller municipal d'Arras ; André Parent, conseiller général, maire d'Avion, et André Pantigny, secrétaire de la Fédération Socialiste, haranguèrent, tour à tour, la foule, invitant « les travailleurs les republicains, à s'unir pour barrer la route aux fascistes ». Les manifestants se disperserent à 22 h. 30, sans aucun incident.

Des bagarres entre manifestants et gendarmes à Abbeville

Dans la soirée de mercredi, la section abbevilloise des « Croix de feu » devait tenir une importante réunion dans une salle du chef-lieu de la Somme. Mais les groupes d'extrême gauche ayant appris cette réunion se décidèrent d'organiser une contre-manifestation à la Porte du Bois.

Le comité des « Croix de feu », pour éviter des incidents, décida d'annuler la réunion mais les communistes n'en manifestèrent pas moins. Plusieurs orateurs se firent entendre à la Porte du Bois et manifesterent contre les «Croix de feu» et contre le fascisme. Ils se rendirent ensuite près du café Vauvan-Terrasse.

Conformément à l'arrêté préfectoral, les gendarmes inviterent les manifestants à se disperser, mais malgré plusieurs sommations, ceux-ci restèrent groupés. Appelés à la rescousse, les gardes républicains chargèrent à plusieurs reprises et après quelques bagarres assez rudes, les communistes furent dispersés et refoulés. Une femme et un jeune homme ont été légèrement blessés.

AU CONSEIL INTERDÉPARTEMENTAL DE PRÉFECTURE

Des arrêtés à propos des élections municipales contestées

Le Conseil Interdépartemental de Préfecture a rendu les arrêtés suivants concernant les élections municipales contestées :

A Ascq, la protestation contre les opérations électorales du 12 mai est rejetée. Il en est de même à Fretin, à St-Andre-lez-Lille, à Hérin, à Quérenaing, à Cauillery, à Bouvignies.

Par cont